

Bon No: 004417585		1ere Gachée: 14:06 (1)		Date: 17/02/2026		ROG160226081134		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 7.00 m3		référence commande(2): 03 83 80 86 60					
client: 410583		EST OUVRAGES				RUE PIERRE ADT 54700			
chantier: 058313		78637/AT2530BL-VARISCOURT				06.89.36.57.37 02190 Variscourt			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
14:19						température: vitesse du vent: validité:		X CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton NJB163A200P		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) X0		Classe Chlorure CL 1,0	
								consistance(7) S3	
								Dmax 20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C16/20	
appellation commerciale C16/20 X0 S3 Dm20 CEM2 200									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1